

Appendix  
(A.)  
17th Jany.

land of one Hubert Girard, in the Parish of Pointe du Lac, which Bridges would be very expensive to the Landholders, who are bound to make the same under the Procès-Verbal aforesaid. The Commissioners estimate the cost of the said Bridges at the sum of fifty pounds Currency, over and above the balance of thirteen shillings and a penny farthing Currency, now remaining in their hands, according to the Account hereunto annexed, and this sum they pray that Your Honorable House will be pleased to grant.

The whole humbly submitted.

Three Rivers, 15th January 1834.

ANT. G. LE BLANC,  
JOSEPH ROUETTE.

The Commissioners appointed under the Act of the first year of the Reign of William the Fourth, Chapter eight, and continued under that of the 3rd William the Fourth, Chapter 26, to cause a Road to be opened from the Cross at Vivarnoché, in the Parish of Pointe du Lac, to the Mill of Ste. Marguerite, in the Town of Three Rivers, in Account with the Government of Lower Canada.

Dr.

1832.

March 1. Paid to Louis Pierre Panet, Esq. Grand Voyer, on account of his fees on a Procès Verbal, as per Account and Receipt No. 1, £7 0 0

1833.

July Paid for the Warrant, 0 2 6  
August 3. Paid to the Labourers as per Pay List No. 2, 5 8 1½  
" 10. Do. do. do. 3, 8 4 4½  
" 17. Do. do. do. 4, 10 13 9  
" 24. Do. do. do. 5, 10 15 7½  
" 31. Do. do. do. 6, 7 1 3  
Sept. 7. Do. do. do. 7, 16 17 6  
Octr. 30. Paid to J. Bte. Camirand and Olivier Dupont, as per Account and Receipt No. 9, 25 0 0

Paid to Gabriel Décoteau, as per Account and Receipt No. 9, 0 10 0

1834.

Jany. 7. Paid to Pierre Louis Panet, Esquire, Grand Voyer, for fees, as per Account and Receipt No. 10, 6 17 0  
" " Paid to Joseph Rouette, as per Account and Receipt No. 11, 2 10 6  
Paid to J. P. Bureau, as per Account and Receipt No. 12, 0 5 6  
To Commission and Expenses of superintendence, 5 7 3  
To Balance due to the Government, 0 13 1½  
£107 6 5¾

Cr.

By Balance remaining in the hands of the said Commissioners as per Account rendered, the 10th November 1833, £7 6 5¾

Carried over, £7 6 5¾

l'autre sur une cavée qui se trouve sur la terre d'un nommé Hubert Girard dans la Paroisse de la Pointe du Lac, qui seraient bien dispendieux pour les propriétaires de terres qui y sont tenus d'après le dit procès-verbal; le coût desquels Ponts, les dits Commissaires estiment à la somme de cinquante livres courant, indépendamment de la balance de treize schellings, un denier et un quart courant, qui reste en leurs mains, d'après le compte ci-annexé, et prient Votre Honorable Chambre de vouloir bien l'accorder.

Le tout humblement soumis.

Trois-Rivières, 15 Janvier 1834.

ANT. G. LE BLANC,  
JOSEPH ROUETTE.

Les Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la première année Guillaume Quatre, Chapitre huit, et continués en vertu de la 3e année Guillaume Quatre, Chap. 26, pour faire ouvrir un Chemin depuis la Croix de Vivarnoché, dans la Paroisse de la Pointe du Lac, jusqu'au moulin de Ste. Marguerite, dans la Ville des Trois-Rivières, en compte avec le Gouvernement du Bas-Canada.

Doivent.

1832.

Mars 1. Payé à Pierre Louis Panet, Ecuyer, Grand Voyer, à compte de ses honoraires pour un Procès-Verbal, suivant compte et reçu No. 1, £7 0 0

1833.

Juillet Payé pour le Warrant, 0 2 6  
Août 3. Payé aux Journaliers suivant liste des gages No. 2, 5 8 1½  
10. Do. do. do. do. 3, 8 4 4½  
17. Do. do. do. do. 4, 10 13 9  
24. Do. do. do. do. 5, 10 15 7½  
31. Do. do. do. do. 6, 7 1 3  
Sept. 7. Do. do. do. do. 7, 16 17 6  
Oct. 30. Payé à Bte. Camirand et Olivier Dupont, pour la façon d'un Pont suivant compte et reçu No. 8, 25 0 0  
Payé à Gabriel Décoteau suivant compte et reçu No. 9, 0 10 0

1834.

Jan. 7. Payé à Pierre Louis Panet, Ecuyer, Grand Voyer, pour honoraires suivant compte et reçu No. 10, 6 17 0  
" Payé à Joseph Rouet, suivant compte et reçu No. 11, 2 10 6  
" Payé à J. P. Bureau, do. do. do. 12, 0 5 6  
Pour Commission et frais de régie, 5 7 3  
Pour balance due au Gouvernement, 0 13 4½  
£107 6 5¾

Avoir.

Par balance restée entre les mains des dits Commissaires d'après le compte rendu le 10e Novembre 1831, 7 6 5¾

Porté ci-contre, £7 6 5¾

Appendice  
(A.)  
17 Janyr.